

secretariat@agriag1.fr

Assemblée générale exceptionnelle
16 décembre 2024 à 13H30
2^{ème} salle RIA

Présents : Mme Adeline Girardot, M. Jean Boidé, Mme Audrey Robert CD91, M. Mickael Lestiou, M. Sébastien Laridon, M.N Christophe Pellegrin, Mme Emmanuelle Milian, Mme Marie-Agnès Marion, M. Laurent Bourdissou, Mme Véronique Gourlaouen.

Autres présents à titre technique : Mme Claude Langinier (Inextenso), Mme Mathilde Bleuzé (Arbea), Mme Océane Varlet (Arbea)

Aucun convive présent.

1- REMPLACEMENT DES MEMBRES DEMISSIONNAIRES

Madame la Présidente a reçu

- a. la démission de Monsieur Nicolas Naulin (CD 91), membre désigné du Conseil d'administration, et la candidature de Madame Audrey Robert (CD91) pour le remplacer.
- b. La démission de Madame Caroline Duhec (DSDEN), membre désigné du Conseil d'administration. Remplacement demandé.

2- RESULTATS DES ELECTIONS 2024 DESIGNANT LES NOUVEAUX MEMBRES ELUS DES INSTANCES DE L'AGRIA, NOUVELLE COMPOSITION DES INSTANCES DU RIA.

Cf tableau joint en annexe

Le conseil d'administration et la commission de surveillance ont vu leur membres élus renouvelés conformément aux statuts de l'AGRIA, suite à une campagne de recherche de candidatures auprès des adhérents menée du 21 octobre au 12 novembre et à des élections organisées du 18 au 29 novembre 2024.

Les nouveaux membres élus sont présentés par la Présidente de l'AGRIA.

Les nouveaux membres élus commenceront leur mandat à compter de janvier 2025.

Cf annexe 2 nouvelle composition des instances

3- FREQUENTATION DU RIA.

La fréquentation est en hausse. Elle est équivalente à la période 2014 – 2015 (cf annexe 3).

La fréquentation estimée pour 2024 est fixée à 177 000 passages (sans les 2^{ds} passages).

La fréquentation du mois de décembre 2024 ne devrait pas dépasser 11000 passages, compte-tenu de la fermeture du RIA les 30 et 31 décembre 2024.

NB : l'ARS ne renouvellera pas sa convention pour 2025 car elle va déménager, soit environ 2300 repas/an en moins.

4- NOUVEAU PRESTATAIRE DE RESTAURATION A COMPTER DE JANVIER 2025

Suite à la mise en concurrence organisée par l'AGRIA et à la présentation en conseil d'administration du 27 juin 2024 des résultats de l'analyse des offres réalisée par le cabinet ARBEA, le marché relatif à la gestion et à l'exploitation du service de restauration réalisé sur place au RIA de la cité administrative d'Evry-Courcouronnes a été notifié le 8 octobre 2024 à la société NEWREST.

Le marché prendra effet le 2 janvier 2025.

Evolution des prix

Nouveau prestataire NEWREST	
droits d'admission agents	de 4,45 € TTC à 5,37 € TTC
Denrées (estimation)	5,81 € TTC
Prix moyen du repas	11,18 € TTC (au lieu de 10,61 € TTC actuellement)

Motifs de cette augmentation

- Un contrat lancé pendant une période économique d'inflation (le contrat précédent avait été conclu au moment du COVID, sur la base d'une fréquentation plus réduite et d'exigences différentes)
- Application de la loi EGALIM (50% de produits durables dont 20% de bio) et son engagement de la mettre en application dès le début du contrat,
- Organisation renforcée humaine et technique
 - pour fluidifier l'affluence (gestion de l'affluence en temps réel en salle par l'application proposée par Newrest) et aider à lisser les passages sur le temps du service (11h30 - 13h45)
 - pour réduire les ruptures
 - mise en place d'une application web Connect'Eat pour commander au click and collect (selon les mêmes horaires que précédemment)
- Variété des prestations, de la qualité et adaptation par rapport aux besoins exprimés par l'AGRIA,
- Proposition élargie de plats végétariens
- Offre cafétéria (ouverture sur le déjeuner) plus étoffée (liste des thés, boissons froides, formules plus étendues, sandwichs variés), y compris avec les prestations chaudes (panini) grâce à un four à cuisson rapide
- Animations mensuelles
- Respect de la saisonnalité
- Référencement flexible encourageant le recours aux producteurs locaux
- Vaisselle adaptée pour permettre de réduire les erreurs de retypage.

Sachant que le click and collect est maintenu et que la prestation cafétéria va être renforcée, la question du maintien du « à emporter » au self se pose (elle devait être supprimée en juin 2022).

Même si cela ne représente qu'une faible proportion des convives et notamment des convives de proximité :

- la vaisselle en dur est toujours emportée par les convives qui ne la rapportent pas,
- la prise de sacs en plastique, de contenants en carton, de kits couverts et de dosettes de sucre est disproportionnée par rapport aux besoins réels,
- les convives qui sont alertés sur le sujet lors du déjeuner répondent de manière incorrecte voire agressive, pensant que c'est une pratique normale et que l'AGRIA « les brime »,
- certains convives refusent d'installer l'application de recourir au click and collect, car ils utilisent leur téléphone personnel,
- les convives alors qu'ils ont pris des repas à emporter s'installent en salle.

Or, la vaisselle et tout ce qui concerne le « à emporter » est fourni par le prestataire de restauration et peut générer un coût supplémentaire en cas de pratiques abusives.

La Présidente de l'AGRIA précise et / ou rappelle les points suivants :

- une proposition de consigne est en cours de formalisation pour analyse (actuellement, un contenant unique avec un coût envisagé de 3,50 € de consigne). Sinon, les contenants, sacs en plastique et kits couverts pourront être facturés,



- **une particulière vigilance sur les points suivants :**

- respect des grammages et de la variété
- maintien du choix au-delà de 13h00 puisque le service se termine à 13h45 et réduction des ruptures,
- gestion des flux de fréquentation et des files d'attente, au self et à la cafétéria.



- **les membres du conseil d'administration ont demandé s'il ne serait pas envisageable de ne plus distribuer de kits couverts ni de sacs en plastique pour le « à emporter » au self et responsabiliser ainsi les convives :**

- inviter les convives à conserver les couverts déjà pris
- ou à venir avec leur propres sacs.



- **Les membres du conseil d'administration ont demandé si les horaires du click and collect pourraient être étendus.**

L'AGRIA précise qu'elle attend la fin de la période de mise en place du nouveau prestataire avant d'aborder la question.



- **Les membres du conseil d'administration ont demandé si le droit d'admission et la subvention pourraient être appliqués à la cafétéria puisque des agents y ont recours lorsqu'ils n'ont pas pu utiliser le click and collect.**

L'AGRIA précise que la cafétéria ne permet pas de bénéficier d'un repas complet, assis en salle, raison pour laquelle, la cafétéria n'est pas considérée comme un repas d'action sociale, ce qui explique l'absence de droit d'admission et de subventions.

confirmé par le cabinet ARBEA.

5- BUDGET AGRIA 2025

Budget

2025

Hypothèses retenues :

Frequentation convives 175000
 Dotations aux amortissements amortissement des immobilisations présentes au 31-12-2024
 Les autres postes de charges sont évalués selon vos indications:
 Changement de prestataire restauration et passage du droit d'admission à 4,88 € HT
 Augmentation des produits alimentaires
 Hypothèse d'investissement 30000 € armoires réfrigérées + armoire froide

Dépenses				Recettes			
	Libellés	Budget 2025	Budget 2024		Libellés	Budget 2025	Budget 2024
606300	Petit Equipement et fournitures	4 000 €	8 000 €				
611400	Collecte déchets La collecte des déchets est assurée par élior	- €	- €	701 040	Elior - Contribution repas Perçus pour compte	719 104 €	620 198 €
611500	NEWREST - alimentaire Selon contrat NEWREST 2025	924 000 €	849 558 €	701 030	Elior - reversions sur ca	- €	- €
611510	NEWREST - frais fixes admission Selon contrat NEWREST 2025	854 000 €	661 142 €	701 110	Subventions interministérielles PIM	119 491 €	128 099 €
614000	Charges cité administrative pour extérieurs		13 000 €	701 210	Contribution repas AGRIA Refacturation aux administrations	946 254 €	807 527 €
615200	Entretien Immobilier	1 200 €	1 800 €	701 310	Frais de bouche admission		- €
615800	Maintenance Safexis Web abonnement Apave prestataire entretien et contrat annuel	46 000 €	52 000 €	701 410	Alimentaire	- €	- €
615810	Maintenance site internet ok contrat	2 500 €	4 000 €	708 000	Refacturation des frais de fonctionnement Dédution d'une quote part relative aux extérieurs estimé à 2,5%.	102 280 €	112 496 €
616000	Assurance	4 750 €	4 400 €	708 000	Refacturation des investissements Dédution d'une quote part relative aux extérieurs estimé à 2,5%.	29 250 €	326 625 €
622600	Expert-comptable	19 743 €	18 600 €	778000	Produits exceptionnels	- €	- €
622620	Commissaire aux comptes	4 000 €	3 900 €	781500	Reprise provision pour risque	- €	- €
622630	Avocat Pas d'augmentation	5 500 €	5 500 €	787250	Reprise dotations aux amort dérogatoires dotation des immos > 2016 + dotation 2025 sur invest prev	22 179 €	39 671 €
622640	Assistance administrative Arbéa mission annuelle 14k€ Arbea acc nouveau marché 2ke	16 000 €	17 000 €	740000	Suvention Préfecture Région	- €	- €
623100	Frais de publication de marchés publics	800 €	- €				
623600	Animation et repas de Noël	- €	- €				
626000	Internet	160 €	180 €				
627500	Frais bancaires	250 €	120 €				
681120	Dotations aux amortissements tbl immo-amorts prev 2025 + dotation 2025 sur investissements prévisionnels	22 179 €	62 862 €				
687250	Dotations aux amortissements dérogatoire soit la prevision investissment vo	30 000 €	335 000 €				
	Excédent	3 446 €	- €		Déficit	- €	2 326 €
	Total des Dépenses	1 938 528 €	2 036 942 €		Total des Recettes	1 938 528 €	2 036 942 €

Frais prestataire restaurant	1 778 000	1 610 700	recette restaurant	1 784 819	1 565 824
			Marge	6 819	45 124
			nombres de repas	175 000	160 000
			Marge par plateau	0,04	0,28

Modalités d'élaboration du budget prévisionnel

- **Réduction ou maintien des postes de dépenses (hors restauration)**
- **Estimation du nombre de repas : 175 000 / an :**

L'ARS ne va pas renouveler sa convention (-2 300 repas)



Prise en compte de l'augmentation du droit d'admission et risque de baisse de la fréquentation à venir



Point d'alerte déjà souligné auprès du prestataire de restauration : mettre tout en œuvre pour développer et maintenir la qualité du service de restauration pour ne pas perdre de convives.



@ des adhérents : encourager la fréquentation pour changer de tranche et réduire le montant du droit d'admission.

Pas de visibilité sur la PIM, ni sur les subventions (pas d'augmentation à envisager vu le contexte budgétaire national)

En l'absence d'autorisation parlementaire pour le budget 2025, le ministre chargé de la fonction publique et celui chargé des comptes publics ne peuvent pas signer les circulaires de revalorisation des taux 2025 des prestations interministérielles. La préparation de ces nouvelles circulaires est conditionnée par l'adoption en 2025 d'une loi de finances et dans l'intervalle, les taux 2024 des PIM restent applicables. La DGAFP ne manquera pas de nous tenir informés de l'évolution de cette situation

Extérieurs droit d'admission : même % d'augmentation que pour les agents adhérents :

de 5,76 € TTC à 6,68 € TTC

Extérieurs avec convention (et refacturation des repas subvention ou post-paiement)

participation à la refacturation des charges de cité et aux charges de fonctionnement de l'AGRIA, conformément aux statuts de cette dernière.



Le conseil d'administration a voté le budget à l'unanimité le 16/12/24.

Séance levée à 16h00

La Présidente de l'AGRIA

Adeline Girardot

02/12/2024

**RESULTATS DU DEPOUILLEMENT
RENOUVELLEMENT DES MEMBRES ELUS DES INSTANCES DE L'AGRIA
Commission de surveillance (Cds)
Conseil d'administration (CA)**

	CDS		%	Pref / SGCD		%	CD91		%	Administrations déconcentrées		%
	inscrits	votants		inscrits	votants		inscrits	votants		inscrits	votants	
inscrits	2925			454			960			1511		
votants	494	16,89%		148	32,60%		152	15,83%		194	12,84%	
blancs	1	0,20%		1	0,68%		1	0,66%		0	0,00%	
nuls	28	5,67%		0			0			6	3,09%	
suf exprimés	465	94,13%		147	99,32%		151	99,34%		188	96,91%	
nombre de voix par candidats titulaires	250	MILIAN (T)	53,76%	141	MAHE (T)	95,92%	143	PELLEGRIN (T)	94,70%	133	DECLERCK (T)	70,74%
	216	PRUSSE (T)	46,45%	137	FIDE (T)	93,20%	131	BCEUF (T)	86,75%	107	LESTIOU (T)	56,91%
	201	ZRAOUCH (T)	43,23%							102	VACHER (T)	54,26%
nombre de voix par candidats suppléants	231	THOMAS (T)	49,68%									
	430	LARIDON (S)	92,47%	138	ELAIN (S)	93,88%	135	MARION (S)	89,40%	180	CORTESI (S)	95,74%
	425	DE SA (S)	91,40%	143	FERREIRA (S)	97,28%	140	GUILLON (S)	92,72%	174	BROUDISSOU (S)	92,55%

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres désignés par les administrations	Titulaires élus par les agents	Suppléants élus par les adhérents
<input type="checkbox"/> Adeline Girardot, Département de l'Essonne, Présidente	<input type="checkbox"/> Christophe Pellegrin, Département de l'Essonne,	<input type="checkbox"/> Marie-Agnès Marion, Département de l'Essonne
<input type="checkbox"/> Nicolas Naulin, Département de l'Essonne, démission au 04/12/24, remplacé par Audrey Robert, Département de l'Essonne à partir du 16/12/24	<input type="checkbox"/> Thibault Boeuf, Département de l'Essonne <input type="checkbox"/> Nathalie Mahé, Secrétariat général commun départemental,	<input type="checkbox"/> Didier Guillon, Département de l'Essonne <input type="checkbox"/> Giulia Elain, Secrétariat général commun départemental
<input type="checkbox"/> Véronique Quentier, Préfecture de l'Essonne,	<input type="checkbox"/> Valérie Fidé, Secrétariat général commun départemental,	<input type="checkbox"/> Nathalie Ferreira, Secrétariat général commun départemental
<input type="checkbox"/> Nathalie Rousselet, Secrétariat général commun départemental	<input type="checkbox"/> Solenne Declerck, Tribunal judiciaire de l'Essonne,	<input type="checkbox"/> Laura Cortesi, Direction départementale des finances publiques
<input type="checkbox"/> Caroline Duhec, Direction des services départementaux de l'éducation nationale, démission au 31/12/24, en attente de remplacement au 01/01/25	<input type="checkbox"/> Mickaël Lestiu, Direction départementale des finances publiques	<input type="checkbox"/> Laurent Broudissou, Direction régionale des affaires culturelles
<input type="checkbox"/> Jean Boidé, Direction départementale des finances publiques, Trésorier de l'Agria.		

COMMISSION DE SURVEILLANCE

Membres désignés par les administrations

- Olivier Delcayrou, Secrétaire général de la Préfecture, Président
- Bertrand Langlet, Département de l'Essonne

Membre désigné par la Présidente de l'AGRIA pour représenter les administrations déconcentrées au 01/01/25

- Romain Dubois, DDFIP, Administration déconcentrée, nommé par la Présidente de l'AGRIA

Titulaires élus par les agents

- Emmanuelle Milian, Département de l'Essonne
- Ugo Thomas, Préfecture de l'Essonne

Suppléants élus par les adhérents

- Sébastien Laridon, Département de l'Essonne
- Elodie De Sa, Direction départementale des finances publiques

Annexe 3 : Fréquentation du RIA



